

**Ordre du Jour**  
**L'Assemblée Générale Extraordinaire**  
**Tunis, le 17 Mai 2017**

٥٠٦-٤٠٤

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Modification de l'Article 46 des statuts de la Bank ABC,
3. Approbation du nouveau Article 25 des statuts relatif aux comités du Conseil d'Administration,
4. Approbation du nouveau Article 31 des statuts relatif aux conventions réglementées.

## Projet de Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

---§---

### Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve l'ordre du jour, les modalités ainsi que les délais d'invitation pour la réunion dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de la mise à jour de l'article 46 des statuts relatif au paiement des dividendes.

#### ARTICLE 49 : PAIEMENT DES DIVIDENDES-Nouveau Article

1. « Le paiement des dividendes se fait aux époques fixées par le Conseil d'Administration. Tout dividende non réclamé dans les cinq années de son exigibilité sera prescrit conformément à la loi ; »
2. « Les dividendes sont valablement payés au moyen de l'envoi fait par la société d'un chèque barré ou d'un mandat de paiement à l'Actionnaire à son adresse inscrite sur le certificat nominatif. »

Cette résolution, mise au vote

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le nouveau Article 25 des statuts relatif aux comités du Conseil d'Administration.

Cette modification s'impose suite à la promulgation de la nouvelle loi bancaire 2016-48.

Cette résolution, mise au vote

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le nouveau Article 31 des statuts relatif aux conventions réglementées.

Cette modification consolidera l'engagement de la banque au respect des principes de la bonne gouvernance, impératif majeure de la nouvelle loi bancaire et de notre nouveau code de gouvernance.

Cette résolution, mise au vote

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou toute personne mandatée par lui, pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi du présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution, mise au vote

**Ordre du Jour de  
L'Assemblée Générale Ordinaire**

Tunis, le 17 Mai 2017

٤٠٢٠٤٠٢

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2016,
3. Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016,
4. Approbation des Etats Financiers, des conventions réglementées, des transactions avec les parties liées et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016,
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016,
6. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 30 millions de dinars Tunisiens,
7. Ratification de la nomination du nouveau Président du Conseil d' Administration,
8. Ratification de la nomination du nouveau membre indépendant du Conseil d' Administration,
9. Ratification du renouvellement du mandat du Directeur Général,
10. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2016,
11. Fixation du montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2017.

## Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

---§---

### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, la modalité et le délai de convocation pour la réunion dans son intégralité.

Cette résolution, mise en vote

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits Etats Financiers.

Cette résolution, mise au vote

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, approuve l'ensemble des conventions et les transactions avec les parties liées qui sont mentionnées dans la liste jointe en annexe conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote

### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2016 qui s'élève à 3 098 Mille Dinars et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'année 2016	3 098 K TND
Résultat reporté	3 401 K TND
<hr/>	
Total	6 499 K TND
Réserves Légales	325 K TND
<hr/>	
Reliquat	6 174 K TND
<hr/>	
Affectation aux résultats reportées	6 174 K TND

Cette résolution, mise au vote

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Trente 30 Millions de Dinars Tunisien à émettre dans un délai maximal de 2 ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts.

Cette résolution, mise au vote

#### **Septième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Jonathan Robinson** en tant que **Nouveau Membre et Président** du Conseil d'Administration suite à la démission de **Monsieur Graham Scopes** en sa qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Et ceci pour la période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote

#### **Huitième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Abderrazak Zouari** en tant que **Membre Indépendant** du Conseil d'Administration.

Et ceci pour la période de 3 ans conformément à la réglementation en vigueur et qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote

#### **Neuvième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie le renouvellement du mandat du **Monsieur Ali Kooli** en tant que **Directeur Général de la Bank ABC Tunisie**.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de **Monsieur Ali Kooli** en tant que Membre du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie à compter du 1er janvier 2017 et ce, conformément aux dispositions de la loi Bancaire N° 2016 - 48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution, mise au vote

#### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote

**Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017, la somme de 190 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote

**Douzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote